ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7 ET 8 DECEMBRE 2011, OTTAWA, ON

Résolution n° 74/2011

TITRE :	Appel en vue d'obtenir des investissements pour appliquer les recommandations du rapport national d'évaluation technique des installations d'eau et d'eaux usées
OBJET :	Infrastructures d'eau et d'eaux usées
PROPOSEUR(E) :	Don Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Joel Abram, Chef, nation Oneida de la Thames, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. En vertu de l'article 1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international relatif aux droits de l'homme »;

B. En juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est un droit humain indispensable pour profiter pleinement de la vie et de tous les autres droits humains;

C. Le principal organe des Nations Unies s'occupant des droits humains a affirmé que le droit à l'eau et aux installations sanitaires est mentionné dans les traités sur les droits humains existants et que les États ont la responsabilité primordiale de veiller au plein exercice de ces droits et de tous les autres droits humains élémentaires;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. En juillet 2011, le gouvernement fédéral a publié l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations et déterminé le besoin d'investir 4,7 milliards de dollars sur 10 ans à l'échelon national. La mise en œuvre des recommandations du rapport est une condition préalable à toute mesure supplémentaire concernant la proposition de loi fédérale sur l'eau et les eaux usées et à toute intention d'appliquer des règlements;

E. Le budget de 2010 a prolongé le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations de deux années; il expirera en mars 2012;

F. Le gouvernement du Canada n'a pas prévu de fonds pour répondre aux besoins établis de 4,7 milliards de dollars correspondant aux recommandations du rapport.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appellent le gouvernement du Canada à assumer sa responsabilité fiduciaire de veiller sur la santé et d'assurer la sécurité des Premières Nations, à élaborer immédiatement un plan quinquennal d'investissement et à fournir sans attendre un financement durable destiné à améliorer les installations d'eau et d'eaux usées présentant des risques globaux faibles, moyens et élevés mentionnées dans le rapport.
2. Enjoignent l'APN d'exiger du gouvernement qu'il aide les Premières Nations et leurs organismes d'assistance technique à effectuer une analyse éclairée de leurs rapports communautaires.
3. Enjoignent l'APN de demander au gouvernement du Canada de fournir des rapports d'étape annuels sur les progrès accomplis dans la réduction des risques globaux faibles, moyens et élevés dans les installations d'eau et d'eaux usées.
4. Enjoignent le Canada de fournir des ressources en vue de construire les nouvelles installations de traitement d'eau et d'eaux usées dont les Premières Nations ont besoin.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL